

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2025

Introduction

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières soit jointe au budget primitif. La présente note répond à cette obligation.

Extrait de l'article L2313-1 du CGCT :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat . »

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Ce budget a été réalisé avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et l'État chaque fois que cela est possible.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **la section de fonctionnement** qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services municipaux
- **la section d'investissement** qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

La Section de Fonctionnement

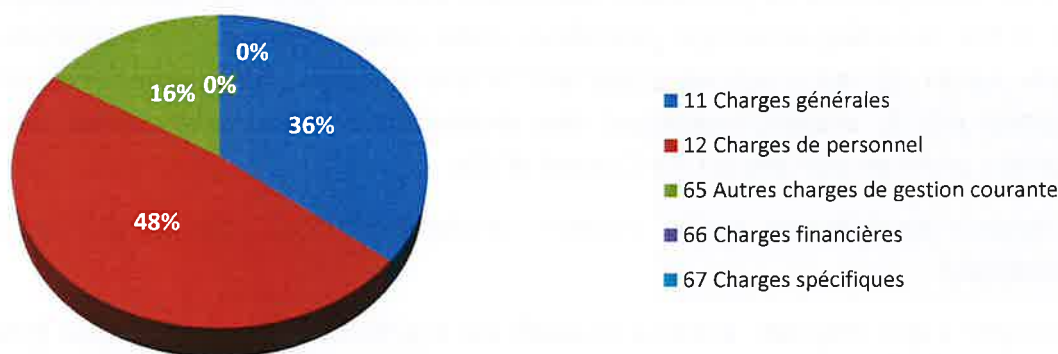
Dépenses de Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux. Elle est constituée des frais liés à la consommation des bâtiments communaux, leur entretien, les frais de salaire du personnel communal, l'achat de fournitures et produits divers, les prestations effectuées par des services extérieurs (instruction urbanisme...), les subventions des associations, les intérêts des emprunts...

Les dépenses de fonctionnement au Budget Primitif 2025 s'élèvent à **1 450 985,14€**

Chapitres	Libellés	Budget Primitif N-1	Budget Primitif 2025	
011	Charges générales	254 850.00€	254 400.00€	35.96%
60	Achats divers, énergies...	83 250.00€	84 750.00€	
61	Services extérieurs (entretien bâtiment, voirie, matériel, maintenance, assurance)	103 100.00€	104 000.00€	
62	Autres services extérieurs (fêtes et cérémonies, affranchissement, téléphonie...)	67 850.00€	64 650.00€	
63	Impôts Taxes	650.00€	1 000.00€	
012	Charges de personnel	340 200.00€	340 000.00€	48.06%
65	Autres Charges de gestion courante	105 967.88€	111 258.15€	15.73%
66	Charges financières	1 010.28€	757.71€	0.11%
67	Charges spécifiques	0€	1 000€	0.14%
68	Dotations provisions	550.00€	0.00€	0.00%
042	Opération d'ordre transfert entre section	2 371.14€	0.00€	0.00%
Total		704 949.30€	707 415.86€	100.00%
023	Virement section investissement	746 570.18€	743 569.28€	
Total des Dépenses		1 451 519.48€	1 450 985.14€	

Dépenses de Fonctionnement 2025



Chapitre 011 : ce chapitre regroupe les dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage (gaz), carburant, fournitures administratives, maintenance et prestations de services, fêtes et cérémonie, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxe payées par la commune, les primes d'assurances, les frais liés à la cantine scolaire... Nous pouvons constater une hausse de ce chapitre compte tenu des tarifs actuels du carburant, et des énergies.

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunération, charges sociales et patronales, les assurances, caisse de retraite, médecine du travail). La commune recense au 1er janvier 2025, 9 agents titulaires.

Chapitre 65 : ce chapitre regroupe les indemnités et cotisations des élus de la commune et leur formation ; les subventions aux associations, les participations aux organismes extérieurs et la cotisation au service incendie du SDIS.

Chapitre 66 : ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette. La commune a un seul emprunt à charge (Amortissement 2025 : 6 426,71€ + 757,71€ d'intérêt). Cet emprunt prend fin le 30/10/2027.

Chapitre 68 : ce chapitre regroupe les dotations aux amortissements. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

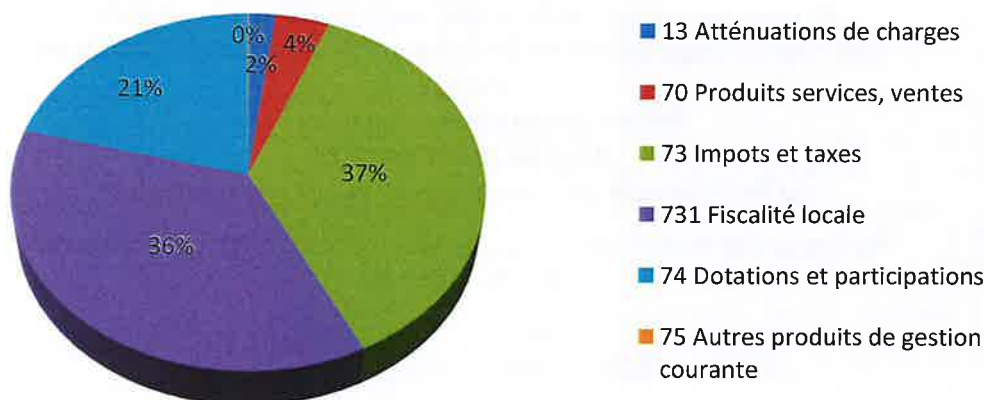
Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de salles, concession funéraire...), aux impôts, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2025 s'élèvent à **1 450 985.14€**

Chapitres	Libellés	Budget Primitif N-1	Budget Primitif 2025	
013	Atténuations de charges	20 000.00€	10 500.00€	1.91%
70	Produits services, domaine et ventes div.	23 800.00€	22 500.00€	4.10%
73	Impôts et taxes (sauf 731)	200 500.00€	200 500.00€	36.55%
731	Fiscalité locale	200 00.00€	200 000.00€	36.45%
74	Dotations et participations	112 7500.00€	114 500.00€	20.87%
75	Autres produits de gestion courante	700.00€	500.00€	0.09%
76	Produits financiers	0.00€	0.00€	0.00%
77	Produits exceptionnels	0.00€	0.00€	0.00%
78	Reprises sur At dépréciation et provision	300.00€	123.00€	0.02%
042	Opération d'ordre transfert entre section	0.00€	0.00€	0.00%
Total		558 050.00€	548 623.00€	100.00%
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	893 469.48€	902 362.14€	
Total des Recettes		1 451 519.48€	1 450 985.14€	

Recettes de Fonctionnement 2025



Chapitre 013 : ce chapitre regroupe les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail et la participation du SIRP Bayon sur Gironde – St Seurin de Bourg pour la mise à disposition de personnel (ATSEM et coût du secrétariat).

Chapitre 70 : ce chapitre regroupe les ventes de concessions funéraires, les redevances d'occupation du domaine public, la cantine scolaire et la garderie.

Chapitres 73 et 731 : ces chapitres représentent 73% des recettes de fonctionnement et comprennent : la fiscalité locale (**Taxe Foncière sur le bâti** [taux voté en 2025 : **36,69 %**], **Taxe Foncière sur le non bâti** [taux voté en 2025 : **55,36 %**] et **Taxe Habitation** [taux voté en 2025 : **10,69 %**]), l'attribution de compensation et le Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC) versées par la Communauté de Communes de Blaye.

Chapitre 74 : ce chapitre concerne les dotations de l'Etat dont la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Chapitre 75 : ce chapitre correspond aux produits liés aux locations des salles communales (Salle Polyvalente et Salle de la Cure) et l'achat de caveau funéraires.

Chapitre 76 : ce chapitre concerne les produits financiers (intérêts des parts sociales).

Chapitre 77 : ce chapitre recense des produits exceptionnels.

La Section d'Investissement

Dépenses d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme (achat immobilier, travaux sur les bâtiments communaux, acquisition d'un véhicule...).

Les dépenses d'investissement au Budget Primitif 2025 s'élèvent à **919 426.71€**

N° Opér.	Libellés	Budget Primitif	
13	Prévention des inondations <i>Ruisseau du Gourrou – Zone humide</i>	10 000€	1.09%
14	Falaise « Route de la Reuille » <i>Etude avec EPRCF 33</i>	20 000€	2.18%
15	Lavoirs et fontaines <i>Travaux de réfection</i>	10 000€	1.09%
16	Voirie Sécurisation de la RD669 et réfection voirie, <i>embellissement du Bourg, panneau affichage électronique</i>	185 000€	20.12%
17	Ecole Matériel informatique, rénovation de la cour, matériel de <i>bureau, etc....</i>	48 000€	5.22%
19	Terrain de Coudart A 1055 Etude et travaux d'aménagement	35 000€	3.81%
29	Mairie Réfection des pierres sur la façade, matériel informatique	32 000€	3.48%
30	Square Parcours de Santé et jeux	35 000€	3.81%
31	Eglise Eclairage et rénovation de pierres	115 000€	12.51%
32	Eclairage Public Remplacement EP par des LED, installation de <i>compteur</i>	60 000€	6.53%
33	Cimetière Réfection ossuaire, installation arrosage auto.	8 000€	0.87%
45	Salle de la Cure Réfection de la façade et rénovation plafond de <i>l'étage</i>	105 000€	11.42%
46	Borne Incendie Bornes et bâches	80 000€	8.70%
47	Acquisition Foncière	100 000€	10.88%
48	Salle Polyvalente Faux plafond, remplacement Four	50 000€	5.44%
Sans opérations	<i>Pompe à eau thermique / Groupe électrogène / tables / brise vue</i> <i>bâche incendie</i>	20 000€	2.18%
Total		913 000€	
1641	Remboursement Emprunt	6 426.71€	0.70%
Total des Dépenses d'investissement		919 426.71€	100.00%
Opérations d'ordre		0.00€	
Total des Dépenses		919 426.71€	

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement au Budget Primitif 2025 s'élèvent à **919 426.71€**

Chapitres	Libellés	Budget Primitif	
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000.00€	11.02%
10222	<i>FCTVA</i>	15 000.00€	
10226	<i>Taxe d'Aménagement</i>	0.00€	
1068	Excédents de fonctionnement	121 080.15€	88.98%
13	Subventions d'investissement	0.00€	0.00%
1321	<i>Etat (Fond Barnier)</i>	0.00€	
1323	<i>Département</i>	0.00€	
040	Opération d'ordre transfert entre section	0.00€	0.00%
Total		136 080.15€	100.00%
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	743 569.28€	
001	<i>Solde d'exécutif positif reporté de 2023</i>	39 777.28€	
Total des Recettes		919 426,71€	

Fait à BAYON SUR GIRONDE, le 31 Mars 2025
Le Maire, Hervé GAYRARD

